Séance extraordinaire du 28 mars 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Scott, à huis clos, le 28 mars 2022 à 16h30, sous la présidence de Clément Marcoux, maire

À cette séance extraordinaire sont présents, Monsieur Clément Marcoux, maire et Messieurs les membres du Conseil.

| | |
|---|---|
| Monsieur Frédéric Vallières | Monsieur Ghislain Lowe |
| Monsieur Clément Roy (visioconférence) | Monsieur Pierre-Luc Langevin |
| Monsieur Scott Mitchell | Monsieur Johnny Carrier |

Madame Marie-Michèle Benoit, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

**Ouverture de l'assemblée**

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la loi. Le maire procède à l'ouverture de l'assemblée.

**5952-03-22** **Ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller : Pierre-Luc Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, celui-ci ne pourra être modifié en raison des absences.

- Avis de convocation des séances extraordinaires
- Offre de services Urbam – La piste mutli de Scott pour favoriser le déplacement actif
- Offre de services Tetra Tech QI Inc, La piste mutli de Scott pour favoriser le déplacement actif.
- Demande de subvention dans le cadre des Fonds pour le transport actif-volet - projet de planification de la piste multifonctionnelle 4 saisons.
- Demande d'aide financière dans le cadre du projet de la Politique de soutien aux projets structurants - Planification stratégique - Phase 2
- Demande d'aide financière dans le cadre du projet de la Politique de soutien aux projets structurants **–** Création de sentiers pour des déplacements actifs et sécuritaires vers la nouvelle école
- Demande d'aide financière dans le cadre du projet de la Politique de soutien aux projets structurants – Amélioration du Parc des loisirs de la 6$^{e}$ rue
- Demande d'aide financière dans le cadre du projet de la Politique de soutien aux projets structurants - Ajout d'abreuvoirs et de signalisation
- Dépôt du projet, parcelle du lot 5 501 160 par Marc Drouin
- Dépôt d'une soumission pour l'achat d'une porte de garage municipal

**5953-03-22** **Avis de convocation des séances extraordinaires**

CONSIDÉRANT le projet de loi 49 permet qu'une séance extraordinaire du conseil municipal soit convoquée en notifiant les membre par un moyen technologique conformément aux article 133 et 134 du Code de procédure civile :

> **133**. *La notification par un moyen technologique se fait par la transmission du document à l'adresse que le destinataire indique être l'emplacement où il accepte de le recevoir ou à celle qui est connue publiquement comme étant l'adresse où il accepte de recevoir les documents qui lui sont destinés, dans la mesure où cette adresse est active au moment de l'envoi.*
>
> *Cependant, la notification par un tel moyen n'est admise à l'égard de la partie non représentée que si celle-ci y consent ou que le tribunal l'ordonne. 2014, c. 1, a. 133.*
>
> **134**. *La preuve de la notification par un moyen technologique est faite au moyen d'un bordereau d'envoi ou, à défaut, d'une déclaration sous serment de l'expéditeur.*
>
> *Le bordereau indique la nature du document transmis, le numéro du dossier du tribunal, le nom de l'expéditeur et du destinataire et leurs coordonnées, de même que le lieu, la date et l'heure et les minutes de la transmission; il doit contenir également, à moins que la transmission ne soit effectuée par l'entremise d'un huissier, l'information nécessaire pour permettre au destinataire de vérifier l'intégrité de la transmission. Ce bordereau n'est produit au greffe que si une partie le demande.*

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux doivent consentir à recevoir ces avis de convocation par courriel et préciser l'adresse à utiliser;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil consent à recevoir les avis de convocation par courriel et complète le formulaire d'acceptation de notification par moyen technologique.

**5954-03-22** **Offre de services Urbam – La piste multi de Scott pour favoriser le déplacement actif**

CONSIDÉRANT l'avancement du Plan directeur de Scott, la relocalisation de la nouvelle école et le problématique par rapport aux déplacements actifs à Scott;

CONSIDÉRANT le dépôt à venir d'une demande de subvention au volet Projet de planification, subvention maximale de 50 000$ pour financer jusqu'à 100% des coûts admissibles;

CONSIDÉRANT l'offre de services d'Urbam pour l'accompagnement professionnel pour la planification stratégique du transport actif de Scott.;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Johnny Carrier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de mandater Urbam pour l'accompagnement professionnel pour la planification stratégique du transport actif pour une enveloppe

maximale de 25 000$ conditionnel à l'obtention de la subvention dans le cadre du volet Projet de planification.

**5955-03-22** **Offre de services Tetra tech QI Inc. – La piste multi de Scott pour favoriser le déplacement actif**

CONSIDÉRANT l'avancement du Plan directeur de Scott, la relocalisation de la nouvelle école et le problématique par rapport aux déplacements actifs à Scott;

CONSIDÉRANT le dépôt à venir d'une demande de subvention au volet Projet de planification, subvention maximale de 50 000$ pour financer jusqu'à 100% des coûts admissibles;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Tetra Tech QI Inc. pour l'accompagnement professionnel pour l'étude de faisabilité et estimation préliminaire;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de mandater Tetra Tech QI Inc. pour l'accompagnement professionnel pour l'étude de faisabilité et estimation préliminaire pour une enveloppe maximale de 25 000 $ conditionnel à l'obtention de la subvention dans le cadre du volet Projet de planification.

**5956-03-22** **Demande de subvention dans le cadre des Fonds pour transport actif - Volet projet de planification**

CONSIDÉRANT l'avancement du Plan directeur de Scott, la relocalisation de la nouvelle école et le problématique par rapport aux déplacements actifs à Scott;

CONSIÉDRANT l'intérêt de déposer une demande pour Projet de Planification dans le cadre du Fonds pour le transport actif du Gouvernement du Canada;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

ET RÉSOLU UNANIMEMEMENT d'autoriser la direction à déposer une demande de subvention pour la phase planification d'une piste multifonctionnelle 4 saisons. L'objectif étant de déposer une demande pour la réalisation des travaux de la piste multifonctionnelle en 2023 dans le cadre du volet Immobilisation.

**5957-03-22** **Demande d'aide financière dans le cadre du projet de la Politique de soutien aux projets structurants – Planification stratégique – Phase 2**

ATTENDU QUE la Municipalité de Scott dépose une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2022;

ATTENDU QUE la municipalité dépose une demande d'aide financière au montant de 9 400 $ à La MRC de la Nouvelle-Beauce relatif à la Planification stratégique – phase 2;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité dépose une demande d'aide financière du montant de 9 400 $ auprès de la MRC de La Nouvelle-Beauce dans le

cadre de l'appel de projets pour la Politique de soutien aux projets structurants 2022 pour améliorer les milieux de vie pour le projet de Planification stratégique – phase 2.

QUE le conseil s'engage à supporter l'écart entre les coûts des travaux et l'aide financière accordée pour le projet ainsi que les sommes reçues des partenaires financiers, s'il y a lieu.

QUE Marie-Michèle Benoit, directrice générale soit autorisée à signer le protocole d'entente à intervenir avec la MRC de La Nouvelle-Beauce.

**5958-03-22** **Demande d'aide financière dans le cadre du projet de la Politique de soutien aux projets structurants – Création de sentiers pour des déplacements actifs et sécuritaires vers la nouvelle école**

ATTENDU QUE la Municipalité de Scott dépose une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2022;

ATTENDU QUE la municipalité dépose une demande d'aide financière au montant de 51 400 $ auprès de la MRC de La Nouvelle-Beauce dans le cadre de l'appel de projets pour la Politique de soutien aux projets structurants 2022 pour améliorer les milieux de vie pour le projet de Création de sentiers sécuritaires vers la nouvelle école.;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité dépose une demande d'aide financière du montant de 51 400$ auprès de la MRC de La Nouvelle-Beauce dans le cadre de l'appel de projets pour la Politique de soutien aux projets structurants 2022 pour améliorer les milieux de vie pour le projet de Création de sentiers sécuritaires vers la nouvelle école.

QUE le conseil s'engage à supporter l'écart entre les coûts des travaux et l'aide financière accordée pour le projet ainsi que les sommes reçues des partenaires financiers, s'il y a lieu.

QUE Marie-Michèle Benoit, directrice générale soit autorisée à signer le protocole d'entente à intervenir avec la MRC de La Nouvelle-Beauce.

**5959-03-22** **Demande d'aide financière dans le cadre du projet de la Politique de soutien aux projets structurants – Amélioration du Parc des loisirs de la 6$^{e}$ Rue**

ATTENDU QUE la Municipalité de Scott dépose une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2022;

ATTENDU QUE la municipalité dépose une demande d'aide financière au montant de 3 100 $ à La MRC de La Nouvelle-Beauce dans le cadre de l'appel de projets pour la Politique de soutien aux projets structurants 2022 pour améliorer les milieux de vie pour le projet d'amélioration du Parc des loisirs de la 6$^{e}$ Rue;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre-Luc Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité dépose une demande d'aide financière du montant de 3 100 $ auprès de la MRC de La Nouvelle-Beauce dans le cadre de l'appel de projets pour la Politique de soutien aux projets structurants 2022 pour améliorer les milieux de vie pour le projet d'amélioration du Parc des loisirs de

la 6e Rue.

QUE le conseil s'engage à supporter l'écart entre les coûts des travaux et l'aide financière accordée pour le projet ainsi que les sommes reçues des partenaires financiers, s'il y a lieu.

QUE Marie-Michèle Benoit, directrice générale soit autorisée à signer le protocole d'entente à intervenir avec la MRC de La Nouvelle-Beauce.

**5960-03-22** **Demande d'aide financière dans le cadre du projet de la Politique de soutien aux projets structurants – Ajout d'abreuvoirs et de signalisation**

ATTENDU QUE la Municipalité de Scott dépose une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2022;

ATTENDU QUE la municipalité dépose une demande d'aide financière au montant de 2 900 $ à la MRC de La Nouvelle-Beauce dans le cadre de l'appel de projets pour la Politique de soutien aux projets structurants 2022 pour améliorer les milieux de vie pour le projet d'ajout d'abreuvoirs et de signalisation;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Johnny Carrier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité dépose une demande d'aide financière du montant de 2 900 $ auprès de la MRC de La Nouvelle-Beauce dans le cadre de l'appel de projets pour la Politique de soutien aux projets structurants 2022 pour améliorer les milieux de vie pour le projet d'ajout d'abreuvoirs et de signalisation.

QUE le conseil s'engage à supporter l'écart entre les coûts des travaux et l'aide financière accordée pour le projet ainsi que les sommes reçues des partenaires financiers, s'il y a lieu.

QUE Marie-Michèle Benoit, directrice générale soit autorisée à signer le protocole d'entente à intervenir avec la MRC de La Nouvelle-Beauce.

**Dépôt du projet, parcelle du lot 5 501 160 de Marc Drouin**

Marc Drouin dépose un projet pour développer la Zone RA-33 (parcelle de la terre portant le numéro de lot 5 501 160). Un concept bien précis et celui-ci demande au conseil de l'accompagner dans ses démarches en révisant sa règlementation municipale afin de lui permettre l'implantation du projet Espace HOPE, maison de répits et d'éducation avec possibilité de 2 étages ainsi que des jumelés avec un plan architectural bien développé.

Le conseil a pris connaissance du projet et démontre son intérêt et accepte d'accompagner le propriétaire.

Il sera important de suivre toutes les étapes et procédures nécessaires pour la réalisation de son projet.

**5961-03-22** **Dépôt d'une soumission pour l'achat d'une porte de garage municipal**

CONSIDÉRANT QUE la porte du garage municipal située sur la route Carrier doit être remplacée;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Johnny Carrier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil accepte l'achat d'une nouvelle porte de garage au montant maximal de 24 115.46 $ (taxes incluses).

**Je, Clément Marcoux, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Frédéric Vallières à 17h28.

Clément Marcoux, maire Marie-Michèle Benoit, dir. gén. & gref.-trés.